

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-219

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – PNRQAD - Attribution des subventions municipales relatives aux déficits financiers des opérations de requalification des opérations des îlots 14 et 15 – Versement du solde à Habitat Sud Atlantic.

Dans le cadre du PNRQAD du centre ancien de Bayonne, Habitat Sud Atlantic (HSA) a conduit deux opérations de requalification urbaine aux 26-28 rue de la Salie (îlot 14) et au 5 rue Argenterie (îlot 15).

Ces opérations se sont traduites par la mise en œuvre des servitudes de curetage en partie arrière des immeubles et par la réhabilitation de ces derniers permettant la production de 9 logements au 26-28 rue de la Salie et de 4 logements au 5 rue Argenterie (en partie arrière de la copropriété). Ces travaux de restructuration urbaine offrent la possibilité aux immeubles mitoyens d'améliorer leurs conditions d'habitabilité et de sécuriser les logements en partie arrière face au risque d'incendie.

Dans le cadre de l'avancement des travaux, le Conseil municipal du 12 février 2021 a autorisé le versement de deux premiers acomptes à hauteur de 70% pour l'îlot 14 et de 56% pour l'îlot 15 selon les justificatifs fournis.

Ces opérations étant achevées et livrées depuis le 2ème semestre 2021, HSA sollicite la Ville pour le paiement du solde de ces subventions.

Les coûts réels du déficit foncier d'opération se révèlent inférieurs aux montants estimés figurant dans l'avenant n°3 à la convention PNRQAD. Par conséquent et conformément aux modalités de financement précisées dans cet avenant, il convient de recalculer la participation de la Ville :

Opérations	Déficit foncier HT (estimation avenant n°3)	Déficit foncier HT (coût réel)	Subvention Ville initiale	Subvention Ville modifiée	Montant de l'acompte versé par la Ville
Ilot 14	1 405 740 €	1 352 119,04 €	340 370 €	327 027,50 €	238 259 €
Ilot 15	721 312 €	656 321,36 €	303 796 €	268 768,32 €	170 125,76 €

Ainsi et en déduction des premiers acomptes déjà versés à l'opérateur, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement du solde de la subvention de l'îlot 14 d'un montant de 88 768,50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement du solde de la subvention de l'îlot 15 d'un montant de 98 642,56 €.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services